stocks confortables. Toute intention de supest invraisemblable et il faut y résister, surtout quant la main-d'œuvre impose des frais accrus. Mais les agriculteurs savent que le maintien d'un climat de subventions au niveau de vie actuel est inacceptable et ils exigent maintenant de pouvoir se détacher progressivement d'un régime de production aveugle et d'ignorance des possibilités du marché.

Durant le présent débat, nous entendrons sûrement parler, comme d'habitude, de la réduction des possibilités agricoles. Cet argument est ordinairement invoqué par des gens qui ont effectivement une production excédentaire et qui tiennent plus à déconcerter les gouvernements, à des fins politiques qu'à chercher des solutions pour écouler la production existante et à régler les problèmes que pose la mise en marché. Les honorables vis-à-vis ne se fondent que sur des hypothèses et refusent de se renseigner auprès des groupes qui mettent déjà à exécution des programmes efficaces.

phe sans prendre la peine d'étudier les résulgouvernement provinciaux qui ont adopté une loi habilitante acceptable. Le bill C-197 prévoit une aide à l'échelon national.

## • (4.50 p.m.)

Il est vrai, monsieur l'Orateur, que les tengouvernement fédéral a-t-il échoué là où le gouvernement provincial a réussi? C'est que Ottawa s'appuyait fortement sur la fonction publique, tandis que les lois provinciales sation ordonnée par une production méthodil'agriculture.

Il n'existe au Canada aucune industrie prospère qui consentirait à fabriquer ou à mentales sont prévues dans la loi sur la com-

faillite. Nous vivons aujourd'hui dans un produire sans avoir l'assurance qu'elle pourra climat d'octrois agricoles qui continueront écouler ses stocks. Il est vrai qu'il arrive que d'exister tant que les cultivateurs ne pourront des sociétés géantes se méprennent sur le pas projeter leur production en fonction du marché ou ignorent les avertissements de marché en prévoyant une marge pour des leurs recherchistes. Cependant, monsieur l'Orateur, même là leurs problèmes ne sont que primer ou de réduire les octrois en ce moment provisoires. Je cite en exemple l'industrie de la potasse en Saskatchewan. Quand il est devenu évident que le stock de potasse était excédentaire et que les prix s'effondraient, on a pris des mesures pour réduire la production, car la demande mondiale ne correspondait pas à la production excédentaire. La production augmentera au fur et à mesure de la demande, ainsi que les stocks judicieusement et prudemment établis.

L'application rationnelle d'un programme d'approvisionnement dépend de deux préalables. D'abord, il faut planifier la production pour que les stocks correspondent à la demande. Ensuite il faut fournir au secteur secondaire et, par son entremise, au consommateur une production suffisante et à bas prix. Il ne doit pas y avoir d'inventaires excessifs ni d'offre dépassant la demande. C'est pourquoi la discipline librement consentie des producteurs s'est révélée jusqu'à ce jour comme le seul moyen d'éviter des excédents coûteux. S'il existait une autre méthode sûre, je serais très heureux de la connaître, Je le répète, monsieur l'Orateur, cette car au fil des ans je n'en ai pas découvert. Les mesure n'est pas nouvelle. Des programmes industries secondaires ont adopté un système de mise en marché et de production planifiés en vertu duquel elles achètent au hasard à des très fructueux existent dans l'Ouest canadien prix qui leur conviennent et vendent leurs depuis des années. Des députés mal renseignés produits au prix fort. Il va de soi qu'une telle tentent de brandir la menace de la catastro- approche ne procure pas aux cultivateurs des entrées suffisantes qui leur permettraient de tats que leur communiqueraient volontiers les ne pas quitter la terre et d'escompter un marché stable.

Je voudrais évoquer brièvement les avantages que présentent des offices gérés par des producteurs s'imposant une discipline librement consentie. Je ferai, bien entendu, état tout d'abord des offices existants de commertatives antérieures du gouvernement fédéral cialisation de denrées. Je me permets de menpour adopter des lois habilitantes afin d'éta- tionner la Colombie-Britannique. Cette problir des offices de commercialisation n'ont pas vince constitue en effet mon port d'attache et donné les résultats escomptés. Pourquoi le c'est de là que me vient mon expérience. Cette province peut aussi se targuer d'avoir eu le plus grand nombre de réussites en ce qui concerne ce genre de planification. Là-bas, une loi de commercialisation provinciale a chargent du fardeau de l'application et de la permis d'établir un genre de conseil de comresponsabilité les producteurs, ceux qui en mercialisation similaire à celui proposé dans réalité sont propriétaires des marchandises ce bill. Je ne m'oppose pas à l'idée du gouvervendues. Nous constatons aussi que le gouver- nement voulant que le conseil soit composé de nement fédéral n'étaye pas une commerciali- membres de la fonction publique. Ils sont les troupes de choc entre les producteurs, leurs que, formule que pratiquent toutes les offices et le gouvernement lui-même et je ne industries de production et de service, sauf demanderais pas que cette partie du bill soit changée.

En Colombie-Britannique les règles fonda-

[M. Pringle.]